

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81027

Objet

EXTRAIT DE REMUNERATION
CAREL

RESTRUCTURATION DES
SERVICES ADMINISTRATIFS

CAREL

DATE DE CONVOCATION

17 MARS 1981

DATE D'AFFICHAGE

17 MARS 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 24

Pour _____ 21

Contre _____

Abstention _____

- 5. JUIN 1981

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le vingt quatre mars à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, BOUCHET,
BUJARD, LACHAUD, DUFOUR, COLLE, PAPEAU, MONTRON, NAULIN, BOISARD,
MAURELLET, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET,
M. BOULAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. TETARD par Me DUFOUR
GUICHAOUA par M. PAPEAU
FELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUC, POUGET, POUMAILLOUX

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 30 janvier 1981, Monsieur le Direc-
teur du C.A.R.E.L. propose la restructuration des services adminis-
tratifs du CAREL en vue de la création d'un service des "Relations
extérieures" :

1 - Exposé des motifs

L'analyse fonctionnelle de nos services fait apparaître
trois domaines dans lesquels nos activités sont insuffisantes et
devraient être vigoureusement développées pour lutter efficacement
contre une concurrence de plus en plus vive.

Il s'agit essentiellement de :

- . l'hébergement des stagiaires et des étudiants,
- . la recherche de "clientèle"
- . la diffusion de l'image de marque du C.A.R.E.L.

1.1. L'hébergement, parce que depuis l'origine il est confié à deux
personnes, l'une s'occupant de loger les stagiaires français,
l'autre les étudiants étrangers. La gestion séparée de deux
fichiers de logeurs présente des inconvénients d'ordre pratique,
et rend difficile tout effort soutenu de prospection et d'in-
novation. Par ailleurs, les deux personnes assurent ce service
en plus de leurs responsabilités propres (inscription et gestion
des études des étudiants étrangers pour l'une, Secrétariat Général
pour l'autre). Ces responsabilités devenant plus contra-
ignantes avec l'évolution du C.A.R.E.L., les intéressées ne trou-
vent plus le temps qu'il faudrait pour résoudre efficacement les
problèmes d'hébergement.

.../...

- 1.2. La recherche de "clientèle", parce que jusqu'ici cette activité s'est faite en ordre dispersé, au gré des initiatives personnelles des responsables de service et sans coordination systématique.
- 1.3. La diffusion de l'image de marque du C.A.F.E.L. auprès des médias et des usagers potentiels, parce que pratiquement inexistante faute de moyens en personnels affectés à cette tâche.

D'où l'idée de promouvoir, améliorer et développer ces activités en les confiant à une seule et même personne responsable d'un nouveau service "Relations Extérieures".

2 - Objectifs assignés :

- 2.1. Prospecter efficacement pour trouver des stagiaires (autres que les demandeurs d'emploi).
- 2.2. Présenter une image de marque de l'établissement sérieux et attrayante pour les inciter à s'inscrire chez nous plutôt que chez nos concurrents.
- 2.3. Leur offrir des conditions d'hébergement comparables, et si possible meilleures, que celles qu'ils pourraient trouver ailleurs.

3 - Compétences requises :

La personne responsable d'un tel service doit avoir le sens et l'expérience de l'organisation, des études de marché, de la publicité et des contacts humains.

Elle doit être capable de rédiger des lettres personnelles, des rapports de synthèse, de concevoir et de tenir un "tableau de bord orienté" en vue d'analyses statistiques significatives, de parler, lire et écrire couramment deux langues vivantes, dont l'anglais.

4 - Classement du poste :

Assimilé Rédacteur

5 - Moyens envisagés :

- 5.1. Restructuration des Services sans recrutement extérieur par transformation du poste mitte de standardiste - aide-documentaliste, tenu jusqu'ici par Madame Manuela DAVROU, en poste de Chargé des relations extérieures assimilé Rédacteur (la titulaire du standard ayant repris son travail à temps complet et la mission confiée à Madame DAVROU dans le Service de Documentation se terminant fin février).
- 5.2. Affectation dans ce poste de Madame DAVROU, diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de PARIS (Section Relations Internationales), et qui possède seize ans d'expérience professionnelle dans la vente, la publicité, la promotion commerciale, l'enseignement et l'organisation de manifestations culturelles de niveau international.

Compte tenu de ses diplômes et de son expérience professionnelle, le Directeur du CAREL propose l'indice NM 333 (sans échelon) pour Madame DAVROU.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de Monsieur le Directeur du CAREL en date du 30.01.1981,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter les propositions de Monsieur le Directeur de la partie des services administratifs du CAREL faite par Monsieur le Directeur du CAREL en vue de la création d'un poste de "Relations extérieures"
- de créer un poste de "chef des relations extérieures au CAREL" en l'assimilant au grade de "chef de bureau",
- de nommer à ce poste, à compter du 1er avril 1981, M. Maurice DAVROU,
- de réintégrer M. Maurice DAVROU sur la base du 9ème échelon de grade de "chef de bureau", à l'indice nouveau majoré 362.

Fait et délibéré à ROCHFORT, les jours, au et mois susdits.
Ont signé les membres du Conseil Municipal présents.
Pour certifier conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature]

SOUS-PREFECTURE DE ROCHFORT
ARRIVÉE LE

- 5. JUIN 1981

Délibératoire Exécutaire
Art. L121 31 du C. des Cmes